

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE CLAM
PROCES-VERBAL

2024-20

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

Convocation du 6 décembre 2024 – Transmise le 6 décembre 2024 – Affichée le 6 décembre 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAM, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel VIDEAU.

PRESENTS : Jean-Michel VIDEAU, Christophe COUTANT, Denis ESTEVE, Hervé KRZEWINA, Marjorie BERTHEREAU, Paul-Henri SALES, Aurélie RONDEAU, Yannick LOUINEAU, Patrick PAGE, Geneviève ROY, Monique PATIN

* * * * *

Madame Marjorie BERTHEREAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<u>Délibération étudiée en séance</u>	<u>Objet</u>
17108DE131220241	Prime agent en contrat à durée déterminée
17108DE131220242	Renouvellement du bureau de l'AFIR de la GRAND'VAU
17108DE131220243	Travaux mise en conformité de l'assainissement de l'école maternelle et mairie – choix de l'entreprise
17108DE131220244	Demande de subvention département et DETR travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'école maternelle et de mairie

I. DELIBERATION N° 17108DE131220241 : PRIME AGENTS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux agents sous contrat à durée déterminée, une prime de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'attribuer une prime d'un montant de 400 € aux agents sous contrat à durée déterminée.

II. DELIBERATION N° 17108DE131220242 : RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'AFIR DE LA GRAND'VAU

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le mandat des membres du bureau de l'association foncière intercommunale est échu.

Il est alors nécessaire que la commune désigne 2 personnes parmi les propriétaires de parcelles situées sur le territoire de la Champagne Grand'Vau et propose le nom d'un propriétaire que la chambre d'agriculture nommera.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- Désigne MM. Didier BOISLIVEAU et Denis ESTEVE, propriétaires de parcelles situées sur le territoire de la Champagne Grand'Vau,
- Propose M. Christophe BOUHIER pour nomination par la chambre d'agriculture.

III. DELIBERATION N° 17108DE131220243 : TRAVAUX MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET MAIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'un projet de travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'école maternelle et de la mairie.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises.

Elle expose les devis reçus :

Entreprise RIJOL J.P devis n°2475	: 70 435.00 € HT	84 522.00 € TTC
Entreprise SOPOTP TP devis n°D-2411-0248	: 69 420.46 € HT	83 304.55 € TTC
Entreprise SOPOTP TP devis n°D-2411-0249	: 65 023.59 € HT	78 028.31 € TTC
Entreprise MAROC(Electricité) devis n°3975	: 1 015.80 € HT	1 218.96 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise SOPOTP TP et Entreprise MAROC(Electricité),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SOPOTP TP d'un montant de 69 420.46 € HT soit 83 304.55 € TTC et le devis de l'entreprise MAROC(Electricité) d'un montant de 1 015.80 € HT soit 1 218.96 € TTC,
- **DE PREVOIR** les crédits au budget 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

IV. DELIBERATION N° 17108DE131220244 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT ET DETR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération n° 17108DE131220243 le coût prévisionnel, du projet de travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'école Maternelle et de la Mairie, est estimé à 70 436.26 € HT soit 84 523.51 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Département.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	35 218.13 €	50 %
Région			
Département		21 130.88 €	30 %
Auto-financement			
Fonds propres		14 087.25 €	20 %
Emprunt			
Total HT		70 436.26 €	

Le début des travaux de ce projet est le 8 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 70 436.26 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et au Département mentionnés dans le plan de financement

V. QUESTIONS DIVERSES

- **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** : Une réunion publique est prévue le 23 janvier 2025
- **TRAVAUX** :
 - **Salle de motricité de l'école** : Le volet roulant doit être remplacé suite aux intempéries, le devis de réparation est de 718 € et la franchise de l'assurance est de 1 100 €
- **PHOTOCOPIEUR (ECOLE + MAIRIE)** : Une rencontre en visio-conférence a été faite pour une proposition pour le remplacement des photocopieurs de l'école et la mairie. L'échéance du contrat avec KOESIO est en mai 2025. Après étude de la proposition du photocopieur, le conseil municipal valide et autorise Monsieur le Maire de signer le contrat de remplacement des photocopieurs. Le contrat est pour 24 mois.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance



Marjorie BERTHEREAU

Le Maire



Jean-Michel VIDEAU